



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
24 juillet 2023  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**  
**Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme**  
Quatre-vingt-sixième session  
Genève, 2-6 octobre 2023  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire  
**Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

## Ordre du jour provisoire annoté

### I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de la CNUCED :
  - a) Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général ;
  - b) Évaluation indépendante du sous-programme 2 de la CNUCED (investissement et entreprises).
5. Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour 2025.
6. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-septième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.



## II. Annotations

### Point 1

#### Élection du Bureau

1. En application du paragraphe 3 de l'article 64 du Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, et conformément au cycle de roulement prévu pour l'élection du (de la) Président(e) et du (de la) Vice-Président(e)-Rapporteur/Rapporteuse, le (la) Président(e) du Groupe de travail à sa quatre-vingt-sixième session sera un(e) représentant(e) de l'un des États membres de la liste C et le (la) Vice-Président(e)-Rapporteur/Rapporteuse un(e) représentant(e) de l'un des États membres de la liste B.

### Point 2

#### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe de travail sera invité à approuver l'ordre du jour provisoire de sa quatre-vingt-sixième session, qui figure dans la section I ci-dessus.

##### *Documentation*

TD/B/WP/322

Ordre du jour provisoire annoté

### Point 3

#### Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

3. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail sera saisi du rapport de la Secrétaire générale de la CNUCED sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement (TD/B/WP/325), qui concerne les activités menées en 2022. Ce rapport sera soumis au Groupe de travail à sa quatre-vingt-sixième session et au Conseil du commerce et du développement à sa soixante-quatorzième réunion directive. Il présente des données d'analyse sur les différentes sources de financement des activités de coopération technique de la CNUCED et sur la répartition des ressources de coopération technique par type de projet, par produit (voir les *Instruments de la coopération technique de la CNUCED*<sup>1</sup>) et par région, ainsi qu'un aperçu général actualisé de la structure et du fonctionnement des activités de coopération technique de la CNUCED.

4. L'annexe I du rapport susmentionné (TD/B/WP/325/Add.1) passe en revue les activités de coopération technique menées en 2022 au titre des divers projets et programmes. Elle contient, outre des informations de fond sur les activités, des renseignements sur leur impact et leurs résultats.

5. L'annexe II du rapport susmentionné (TD/B/WP/325/Add.2) fournit des données sur les contributions financières, les dépenses consacrées aux projets et la répartition des dépenses entre les régions, les produits et les objectifs de développement durable. Elle contient également une liste des projets en cours d'exécution en 2022.

6. Au titre de ce point de l'ordre du jour, et conformément aux paragraphes relatifs à la coopération technique du Pacte de Bridgetown (TD/541/Add.2) et de la décision 575 (EX-LXXII) du Conseil du commerce et du développement, les bénéficiaires, les donateurs et le secrétariat auront aussi la possibilité de dialoguer et de se consulter sur toutes les questions concernant les activités de coopération technique de la CNUCED.

---

<sup>1</sup> CNUCED, 2020, troisième édition (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.20.II.D.5, Genève).

*Documentation*

TD/B/WP/325	Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement
TD/B/WP/325/Add.1	Review of the technical cooperation activities of UNCTAD and their financing – Annex I: Review of activities undertaken in 2022 (anglais seulement)
TD/B/WP/325/Add.2	Review of the technical cooperation activities of UNCTAD and their financing – Annex II: Statistical tables (anglais seulement)

**Point 4****Évaluation des activités de la CNUCED****a) Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général**

7. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail sera saisi du rapport de la Secrétaire générale de la CNUCED intitulé « Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général » (TD/B/WP/323), qui présente les résultats des évaluations réalisées entre avril 2022 et avril 2023. Ce rapport résume les idées maîtresses et principales recommandations découlant de chaque évaluation, qui pourront contribuer à l'évaluation, à la conception et à l'exécution future des projets et des programmes de la CNUCED. Il met aussi en évidence, à l'intention du secrétariat et des responsables de programmes, les enseignements à retenir pour la planification et l'exécution de ces projets et programmes. On y trouvera également des informations actualisées du Cabinet de la Secrétaire générale de la CNUCED au sujet des observations du secrétariat sur l'évaluation indépendante dont le sous-programme 1 de la CNUCED (mondialisation, interdépendance et développement) a fait l'objet en 2022.

**b) Évaluation indépendante du sous-programme 2 de la CNUCED (investissement et entreprises)**

8. À sa soixante-douzième réunion directive, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport du Groupe de travail sur sa quatre-vingt-quatrième session, publié sous la cote TD/B/WP/319, et a approuvé les conclusions concertées qui y figuraient. Dans les conclusions concertées, il était demandé au secrétariat de la CNUCED de faire réaliser une évaluation indépendante du sous-programme 2 de la CNUCED sur l'investissement et les entreprises, que le Groupe de travail examinerait à sa quatre-vingt-sixième session, dans le cadre de l'examen d'une évaluation externe annuelle d'un sous-programme de la CNUCED prévu à l'ordre du jour. Le rapport d'évaluation sera élaboré par une équipe indépendante, qui présentera ses constatations, conclusions et recommandations au Groupe de travail pour examen.

*Documentation*

TD/B/WP/323	Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général
TD/B/WP/324	Évaluation indépendante du sous-programme 2 de la CNUCED (investissement et entreprises)
TD/B/WP(86)/CRP.1	Évaluation indépendante du sous-programme 2 de la CNUCED (investissement et entreprises) – documentation annexe
TD/B/WP/(86)/CRP.2	Observations du secrétariat sur l'évaluation indépendante du sous-programme 1 de la CNUCED (mondialisation, interdépendance et développement) : informations actualisées
TD/B/WP(86)/CRP.3	Observations du secrétariat sur l'évaluation indépendante du sous-programme 2 de la CNUCED (investissement et entreprises)

**Point 5**

**Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour 2025**

9. Conformément à son mandat, le Groupe de travail donnera des conseils et des orientations pour l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour 2025. Le secrétariat de la CNUCED distribuera un document non officiel destiné à faciliter les débats.

**Point 6**

**Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-septième session du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme**

10. Au cours de la session, le secrétariat de la CNUCED présentera un projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Groupe de travail.

**Point 7**

**Questions diverses**

**Point 8**

**Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement**

11. Le rapport du Groupe de travail sur sa quatre-vingt-sixième session sera soumis au Conseil du commerce et du développement.

---